



OMVS
ORGANISATION POUR
LA MISE EN VALLUR
DU FLEUVE SENEGAL

HAUT-COMMISSARIAT

**ATELIER DE VALIDATION DU RAPPORT PROVISOIRE DE L'ETUDE
D'ACTUALISATION DE LA NOMENCLATURE DES SEUILS
D'AUTORISATION ET DE DECLARATION DES PRELEVEMENTS D'EAU
DU FLEUVE SENEGAL**

Nouakchott, le 21 janvier 2021

Introduction :

L'atelier d'examen et de validation du rapport provisoire de l'étude d'actualisation de la nomenclature des seuils d'autorisation et de déclaration des prélèvements d'eau du fleuve Sénégal s'est tenu à Nouakchott, les 20 et 21 janvier 2021, en marge de la 127^{ème} réunion ordinaire de la Commission Permanente des Eaux (CPE).

Cette rencontre a regroupé :

- Les représentants des Etats ;
- Les représentants des sociétés de gestion de l'OMVS ;
- Le Comité du Bassin ;
- Le Haut-Commissariat de l'OMVS
- Les consultants.

L'agenda et la liste des participants sont joints en annexe.

1. Objectif de l'atelier :

L'objectif de cette rencontre était la présentation et l'examen du rapport provisoire de l'étude d'actualisation de la nomenclature des seuils d'autorisation et de déclaration des prélèvements d'eau du fleuve Sénégal en vue de valider les conclusions dudit rapport.

2. Cérémonie d'ouverture :

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le mot de bienvenue prononcé par Monsieur Mohamed El Mokhtar Mohamed MAHMOUD, coordonnateur de la Cellule Nationale OMVS de la Mauritanie. Il a remercié les participants pour avoir répondu à l'invitation.

Par la suite, Monsieur Ely Mohamed EL HADJ, conseiller juridique de l'OMVS, a prononcé le discours d'ouverture au nom de Monsieur Brahim Lebatt H'MEYADE, Haut-Commissaire adjoint de l'OMVS. Il est revenu sur l'importance de l'étude de la nomenclature des seuils qui est une annexe à la Charte des eaux.



3. Déroulement de la réunion:

Après validation de l'agenda par l'assemblée, les travaux se sont déroulés en séance plénière sous la présidence de Monsieur Ely Mohamed EL HADJ, conseiller juridique de l'OMVS.

Ils ont consisté en une présentation de la part du consultant :


- **Une présentation de l'objectif de l'étude ;**
- **Un rappel du contexte ;**
- **Un exposé sur la méthodologie et les résultats obtenus :**

Tableau 1 Propositions de seuils de prélèvements par le consultant

	Seuils de déclaration	Seuils d'autorisation
Ouvrages de pompage	Débit de pompage > 60 l/s (soit 0.06 m ³ /s)	Debit de pompage > 100 l/s (soit 0.1 m ³ /s)
Petites prises d'eau gravitaires	> 200 l/s (soit 0.2 m ³ /s) < 1m ³ /s	> 1m ³ /s
Prélèvements	entre 2 et 5 % du débit	supérieur à 5 % du débit
Superficies irriguées	200 ha	1000 ha

Tableau 2 Propositions de seuils de rejets par le consultant

	Declaration	Autorisation
La surface d'un projet quelconque augmentée de la surface de bassin versant naturel (projet à venir)	> 1 ha < 20 ha	> 20 ha
La capacité totale d'un ouvrage de rejet (déjà existant)	< 100 m ³ /jour (0.3 m ³ /s) et < 10 % du débit moyen	> 100 m ³ /j (0.3 m ³ /s) ou > 10 % du debit moyen
Stations d'épuration, déversoirs d'orage situé sur un système de collecte des eaux usées : le flux total de pollution brute : (concentration en DBOS en kg)	>30 kg de DBOS < 600 kg de DBOS	> 600 kg de DBOS



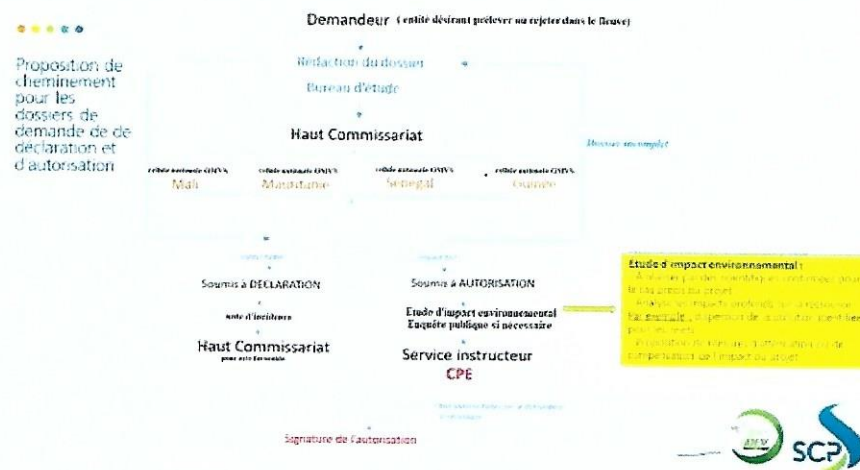


Figure 1 : proposition de procédure d'instruction

L'annexe et les différentes normes notamment pour les rejets ont également été présentées.

Dans les normes, une liste de substances prohibées et des recommandations sont décrites.

4. Discussions :

A la suite des exposés, des échanges ont porté essentiellement sur :

- Les erreurs de forme sur le rapport (données, unités, sources,...) ;
- L'actualisation des données ;
- Les valeurs proposées pour les seuils de prélèvements et de rejets à reprendre en fonction des différentes recommandations et remarques ;
- Les appellations géographiques ;
- La demande de précision sur la façon de calculer le QMNA5 et les périodes de calcul des débits caractéristiques ;
- La procédure d'instruction à mettre à jour afin d'être identique aux articles de la charte des eaux ;
- La prise en compte des cadres législatif, réglementaire et normatif en vigueur au niveau des Etats ;

Quelques remarques ou observations reçues ne correspondent pas exactement aux TDR fournis au consultant, il s'agit par exemple des normes sur les eaux souterraines, ou la mise en place des mesures d'accompagnement à la suite de la mise en œuvre de la nomenclature des seuils.

5. Conclusion et Recommandations :

Au terme des travaux de l'atelier, les participants se sont accordés sur une proposition de seuils de la manière suivante :

Pour les prélèvements :

	Seuils de déclaration	Seuils d'autorisation
Industrie et Mines	Débit de pompage > 60 l/s Soit 0,06 m ³ /s	Débit de pompage > 100 l/s Soit 0,1 m ³ /s
Irrigation	> 2 m ³ /s	> 5 m ³ /s
AEP (Mali et Guinée)	Débit de pompage > 60 l/s Soit 0,06 m ³ /s	Débit de pompage > 100 l/s Soit 0,1 m ³ /s
AEP (Mauritanie et Sénégal)	> 0,1 m ³ /s	> 0,2 m ³ /s
Prélèvements	2 à 5% du QMNA5	> 5% du QMNA5

Pour les rejets :

	Seuils de déclaration	Seuils d'autorisation
Industrie et Mine		Tous projets
Capacité totale d'un ouvrage de rejet	< 100 m ³ /jour ou < 10% du débit moyen interannuel	> 100 m ³ /jour ou > 10% du débit moyen interannuel
Station d'épuration, déversoirs d'orage situé sur un système de collecte des eaux usées : flux total de pollution brute (Concentration en DBO5 en kg)	> 30 kg de DBO5 < 600 kg de DBO5	> 600 kg de DBO5

La procédure de l'instruction : se référer aux articles 10 et 11 de la charte des eaux et aux articles 13 et 14 du règlement intérieur de la CPE.

Il a été également recommandé au consultant de reprendre le rapport sur la base :

- Des observations formulées par les différents participants de l'atelier ;
- De la consultation des services techniques impliqués du Sénégal.

Par ailleurs, il a été souligné la nécessité de procéder à une révision régulière du QMNA5.

Après la prise en compte de tous les points cités ci-dessus et l'envoi de la version révisée du rapport, une visioconférence sera programmée en vue de la validation finale avant fin février 2021.

Nouakchott, le 21 janvier 2021

Le Président



**Ely Mohamed EL HADJ,
conseiller juridique de l'OMVS**

**PROJET D'AGENDA DE L'ATELIER DE VALIDATION DU RAPPORT PROVISOIR DE
L'ETUDE D'ACTUALISATION DE LA NOMENCLATURE DES SEUILS
D'AUTORISATION ET DE DECLARATION DES PRELEVEMENTS D'EAU DU
FLEUVE SENEGAL**











Nouakchott, du 20 au 22 janvier 2021

Horaire	Activité	Intervenant
Mercredi 20 janvier 2021		
9h 00 – 09 h 45	Cadrage et introduction	<i>Consultant</i>
09h 45- 10h 15	Pause-café	<i>Participants et consultant</i>
10h 15 -11h 30	Présentation de l'étude	<i>Consultant</i>
11h 30- 13h 00	Commentaires, observations et suggestions	<i>Participants</i>
13h 00- 15h 00	Pause déjeuner	<i>Participants et consultant</i>
15h00- 17h 30	Suite des commentaires, observations et suggestions, pause-café et suspension des travaux	<i>Participants</i>
Jeudi 21 janvier 2021		
<i>Test possibles COVID 19 PCR pour les voyageurs 8 :30 – 9 :00 (5 000 FCFA par personne)</i>		
9h 00- 10h 00	Conclusions communes	<i>Consultant et participants</i>
10h 00- 10h 30	Pause-café	<i>Participants et consultant</i>
10h 30- 13h 00	Rédaction du compte rendu de l'atelier	<i>Consultant</i>
13h 00- 15h 00	Pause déjeuner	<i>Participants et consultant</i>
15h00- 17h 30	Validation du compte rendu, pause-café et fin des travaux	<i>Participants et consultant</i>
Vendredi 22 janvier 2021		
9h 00- 10h 00	Séance de formation sur l'outil SIE	<i>Consultant</i>
10h 00- 10h 30	Pause-café	<i>Participants et consultant</i>
10h 30- 13h 00	Suite de la séance de formation	<i>Consultant et Participants</i>
13h 00- 15h 00	Pause déjeuner	<i>Participants et consultant</i>
15h00- 16h 30	Suite et fin de la séance de formation	<i>Consultant et Participants</i>

ATELIER DE VALIDATION DU RAPPORT PROVISOIRE DE LA NOMENCLATURE DES SEUILS/
DECLARATION DES PRELEVEMENTS D'EAU ET FORMATION SUR L'OUTIL S.I.E

NOUAKCOTT LES 20, 21, 22/01/2021

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Noms et Prénoms	CONTACTS	STRUCTURE	Signature
1	Morba KONE	moukhone@yahoop	SOGENAV	
2	Djannaki' Coulibaly	djannaki7@yahoo.fr	SOGENAV	
3	Coussmane HANE	coussmane@gmail.com	SOGENAV	
4	D-Thiéems NDOUR	shiemondour@gmail.com	SOSEB	
5	Mariam SYLLA	mariam_sylla@bagem-oms.org	SOGENAV	
6	Theriatou MORGES	chsmorges@gmail.com	SOGENAV	
7	Sougnoué Jacoub	jacoub.sougnoue@semaof.sogem.org	SEIHR	
8	Neira Sidibe	neiraouma12@gmail.com	CAENIS MET	
9	Marwa Boubetta	kmawla.boubetta@semaof.fr	MOP/Manba	
10	Sidi Thierno Dialla	sidi.thiemo@yahoop.fr	MOP/Sinval	
11	NE'D. bahmawill Babacar	bahmawillbabacar@yahoo.fr	CAI/MIN	